

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL COLLECTIF DE
MINEURS

ASSOCIATION EOLE

ANNÉE 2022-2023

Table des matières

CONTEXTE.....	3
Situation géographique	3
Un peu d’histoire	4
Notre vocation.....	4
L’organisateur.....	4
Type d’accueil.....	4
Dates et heures d’ouvertures.....	5
Les modalités d’inscription.....	5
Les Tarifs.....	5
L’adhésion annuelle.....	5
L’espace jeune	5
La restauration scolaire	5
L’enfance	6
Description des locaux	6
Les modalités de transport.....	6
LES INTENTIONS EDUCATIVES DU CENTRE DE LOISIRS	7
Les Axes prioritaires	7
Les objectifs pédagogiques	7
PRESENTATION DU PUBLIC ET DE L’EQUIPE ADULTE	10
« Collectif enfant »	10
« Collectif adulte ».....	10
RÔLES ET RESPONSABILITE DE CHACUN	11
La Directrice.....	11
Le Directeur Adjoint	12
La Référente jeunesse	12
LES ANIMATEURS	12
Le rôle de l’assistant sanitaire	12
Les temps de Réunion d’équipe	13
Les services civiques.....	13
Agent d’entretien	13
Agent de maintenance	13
La secrétaire	13
Quel accompagnement pour les stagiaires ?	14
LE PROJET DE FONCTIONNEMENT	14
La journée type de notre centre de loisirs :	14
Les règles du bon fonctionnement de notre centre de loisirs	14
POUR ALLER PLUS LOIN DANS LE FONCTIONNEMENT :.....	17

La relation avec les parents.....	17
L’EVALUATION.....	17

CONTEXTE

Situation géographique

Le centre de loisirs est situé au 11 bis rue Dumont D’Urville dans la cité Louise Magnan à Tasdon (La Rochelle) et accueille essentiellement les enfants situés à proximité dans les quartiers Tasdon-Bongraine, Villeneuve les Salines, les Minimes et Aytré.

La cité Louise Magnan étant situé au centre de tous ces quartiers, c'est donc pourquoi nous avons décidé de créer l'association à cet endroit.



Un peu d'histoire

L'association EOLE a repris l'activité du Centre Social « La Fraternité » en 1999. Elle a ainsi redémarré l'activité sur les quartiers Louise Magnan et Bongraine sans l'agrément CSC.

L'association travaille en partenariat avec l'ensemble des partenaires locaux.

Le Conseil d'Administration est composé de 19 personnes à majorité composée d'habitants du quartier et d'anciens jeunes mais également de parents.

Notre vocation

Notre association a pris la décision de s'affilier à la ligue de l'enseignement ainsi qu'aux Francas. En effet notre association s'est reconnu dans les objectifs fondamentaux de ces deux mouvements qui sont :

« Rendre l'homme et le citoyen le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible », pour la ligue de l'enseignement et **« l'éducation populaire »** pour les Francas

L'organisateur

ASSOCIATION EOLE

11 BIS Rue Dumont D'urville – Cité Louise Magnan

17000 La Rochelle

Type d'accueil

Accueil Collectif de Mineurs comprenant 2 secteurs :

-un secteur enfance : 6/10ans (24 enfants)

-un secteur jeunesse : 11/17ans (24 enfants)

Nous proposons un accueil extrascolaire (Vacances et samedi) et un accueil périscolaire (Soirées et mercredis)

Numéro de Déclaration DDCS :

-Accueil extrascolaire : 0170074CL000120

-Accueil périscolaire : 0170074AP000121-E01

Dates et heures d'ouvertures

Hors vacances scolaires (Accueil périscolaire) :

Tous les mercredis de 08h à 19h (possibilité de cantine)

Tous les soirs de 16h à 19h (pour les ados) 16h30-19h (pour l'enfance)

+Accueil extrascolaire de temps en temps le samedi (Sur projet spécifique)

Vacances scolaires (Accueil de loisirs extrascolaire) :

Du lundi au vendredi de 08h à 19h (possibilité de cantine)

+ Veillées exceptionnelles de 20h à 22h

Les modalités d'inscription

Pour chaque période de vacances ou de mercredis les inscriptions se font au moins 1 semaine à l'avance avant le début de chaque période.

Possibilité d'inscription minimum la veille, à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas (dans la limite des places disponibles).

Pour certaines activités avec un nombre de places limitées, les inscriptions se font tant qu'il y a des places. Les inscriptions se font au secrétariat ou auprès de la directrice du centre de loisirs.

Les inscriptions se déroulent via le PORTAIL FAMILLE. Pour une première inscription, la famille devra se présenter à l'association.

Les Tarifs

L'adhésion annuelle

2€ par personne ou 5€ pour l'adhésion famille (Minimum 1 adulte et 1 enfant). Valable pour une année scolaire.

L'espace jeune

-La cotisation de l'espace jeune est de 3 € par jeune pour l'année civile. Elle sera remise à la secrétaire ou la comptable de l'association. L'adhésion pour l'année s'élève à 5 € pour la carte famille pour l'année civile.

-Une participation pourra être demandée pour une activité à l'extérieur dite de « consommation » entre 2 et 8€

La restauration scolaire

-Le repas du midi se déroule à la cantine de l'école Bongraine. Le tarif est à voir avec la ville de la Rochelle (selon le quotient familial des parents). **Les parents devront impérativement fournir leur quotient familial à la ville de la Rochelle, sans cela la tarification se fera au quotient maximal.**

Un pique-nique peut être proposé sur des sorties avec une participation de 3 € pour la famille.

L'enfance

Quotient familial	½ journée	Journée	½ journée	Journée	Périscolaire
	Sans cantine		Avec cantine		
Quotient < 750	1€	2€	1€50	3€	0,40€
Quotient 750 < QF < 1400	1€50	3€	2€	3€50	0,90€
MSA QF ≥ 1400	4€	8€	4€50	8€50	1,20€

Description des locaux

Les locaux appartiennent à Atlantique Aménagement

Espaces intérieurs :

- Une salle d'accueil ↪ Temps libre (baby foot, billard, jeux de société, ...)
- Deux salles d'activité ↪ Tapis de sols, buts de foot, jeux et jouets divers, ping-pong
- Un local de rangement
- Une régie matériel ↪ Déguisements, instruments, livres, ...
- Une cuisine ↪ Frigo, éviers, gazinière, matériels de cuisine rangé sous armoire à clé, tabliers, charlottes,
- Deux bureaux de direction
- Un bureau animateur
- Un secrétariat
- Un local technique
- Un Local camping

Espaces extérieurs :

- Un terrain de foot, rugby
- Un terrain de basket, hand
- Un terrain de pétanque
- Un jardin collectif
- Un poulailler
- Une régie extérieure

Environnement :

- Piscines (Palmilud, chatellaillon)
- Médiathèque Villeneuve les Salines, Michel Crépeau
- Gymnase Camus et Falorni
- Parc (Jean massé...)

Les modalités de transport

Nous proposerons un service de navette quotidienne qui fera le tour des quartiers à proximité. Une navette passera à partir de 8h puis fera le retour à partir de 17h. Les enfants pourront également venir par leurs propres moyens ou avec leurs parents. La navette sera assurée par l'équipe pédagogique du centre de loisirs.

P.A.I

Un protocole peut être mis en place par la famille, l'Education Nationale et la Mairie, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex. épilepsie ; diabète ; asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard pharmacie dans le bureau du directeur de l'association. Une liste des enfants en PAI a été affichée dans le placard à pharmacie de la Directrice Pédagogique. Cette liste n'est pas visible par les parents pour respecter la vie privée des enfants. Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, une condition (ex : asthme, diabète, épilepsie) et la procédure à suivre.

Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille.

Accueil des enfants porteurs de handicap

Moteur, Physique et Sensorielle

Avant l'accueil de l'enfant, la direction rencontrera les parents et l'enfant et nous verrons ce qui pourra être mise en place pour permettre un meilleur accompagnement de celui-ci comme :

- l'aménagement du planning pour l'enfant qui serait en situation de handicap moteur ou sensorielle
- l'adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins etc... sans le surprotéger

Si les parents et l'enfant le souhaitent (en cas de moquerie ou non), l'équipe d'animation trouvera des moyens pour sensibiliser les autres enfants à bien accueillir l'enfant qui serait en situation de handicap (vidéo, théâtre).

Comme indiqué plus haut, l'enfant ne devra pas être surprotégé, il ne se retrouvera pas isolé dans une salle à part, il sera inclus dans l'activité avec les autres avec, selon le handicap.

Malheureusement nos locaux ne disposent pas d'accès pour un handicap moteur, toutefois l'équipe réfléchi à des possibilités de travaux pour les accueillir, mais aucune demande n'a pour le moment été faite. Se pose également la question d'un animateur pour un enfant porteur de handicap. Nos financements ne nous permettent pas de le mettre en place pour le moment

LES INTENTIONS EDUCATIVES DU CENTRE DE LOISIRS

Les Axes prioritaires

Notre centre de loisirs a décidé de s'attarder sur plusieurs axes prioritaires de notre projet éducatif :

- Poursuivre la réalisation d'activités de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes
- Développer la réalisation d'activités de loisirs éducatifs et accompagnements aux projets.

Les objectifs pédagogiques

Objectif général : Permettre aux enfants de vivre de réels temps de plaisir et de loisirs

Objectifs opérationnels	Démarches pédagogiques	Projets d'animation ou actions mises en place
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des activités sportives, culturelles, artistiques et ludiques 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre à l'enfant de s'exprimer sous toutes ses formes - Développer la motricité de l'enfant ○ Développer le « Savoir rouler à vélo » 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grands jeux à thèmes ➤ Jeux collectifs et artistiques ➤ Ateliers danses ➤ Ateliers manuels en fonction du thème ➤ Plan mercredi : découverte de différentes activités au travers d'intervenants (Baseball, couture...) ➤ Sortie Piscine 1 fois par période ➤ Sortie médiathèque 1 fois par période ➤ Proposition d'atelier autour de la sécurité routière ➤ Proposition de sortie à vélo
<p>L'enfant est acteur de ces loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la prise de décision, de choix de l'enfant - Développer l'imaginaire et la curiosité de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achat de nouveaux jeux et mise à disposition de l'enfant ➤ Location de jeux à la ludothèque tous les 15 jours et mise à disposition des enfants ➤ Mise en place de temps « libres » encadrés par les animateurs ➤ Mise en place d'une boîte à idée pour les enfants (une fois par mois les animateurs font le point et choisissent une activité qu'ils intègrent dans leurs programmes qui est réalisable)
<p>Participation à des activités inédites</p>	<p>Vivre en collectivité Découverte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition de 2 séjours par an ➤ Propositions de sorties inédites sur chaque période

NB : Sur les séjours nos objectifs sur l'enfance seront axés sur : Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de sa journée (vie quotidienne, activités) et encourager la responsabilisation

Objectif général : Favoriser le vivre ensemble

Objectifs opérationnels	Démarches pédagogiques	Projets d'animation ou actions mises en place
-------------------------	------------------------	---

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des moments d'échanges avec des partenaires sociaux, interculturels ✓ Accueil des enfants en situation de handicap. ✓ Mise en place des règles de vie ENSEMBLE ! 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accepter les différences ○ Respect de la collectivité ○ Responsabiliser l'enfant ○ Vivre, partager, réussir ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités rangement ➤ Affichages ludiques de la règle de vie dans les lieux de vie communs. ➤ Temps calme pour discuter entre copains ➤ Jeux de partage ➤ Jeux de groupe
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le lien intergénérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation au lien intergénérationnel ○ Découverte et favorisation de la solidarité et de l'entraide au sein de l'ACM 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants offrent une journée de centre de loisirs par période à leurs aînés (fabrication de gâteaux, d'objets qu'ils offrent aux aînés) ➤ Mise en place de jeux intergénérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer chez l'enfant la citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aller vers une démarche éco responsable ○ Devenir citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de projets sur l'écologie (Jardin et poulailler) ➤ Projets traversant (intergénération et écologie : plantation de citrouille pour faire de la soupe aux aînés) ➤ Plantation de semis ➤ Fabrication de palette ➤ Jeux autour de l'écologie (avec l'aide de notre service civique qui a pour mission l'écologie)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'ouverture sur l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Décloisonnement de la structure ○ Permettre aux enfants l'échange ○ Favoriser le partage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Propositions d'activité sur l'extérieurs ➤ Sorties (Parcs environnants) ➤ Mise en place d'une navette pour aller chercher les enfants sur différents quartiers ➤ Participation aux activités locales (Carnaval, fête de la paix..) ➤ Organisation d'activités inter centre
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre aux familles de mieux s'impliquer dans la vie du centre de loisirs pour le bien-être de leurs enfants 	<p>Développer l'information aux familles</p> <p>Favoriser les temps d'accueils parents enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture d'un café parents le matin ➤ Association des parents aux différentes sorties et manifestations ainsi qu'aux actions d'autofinancement ➤ Organisation de soirées et journées familles

NB : Un projet pédagogique spécifique à destination des jeunes (11 à 17ans) est proposé et disponible à la lecture.

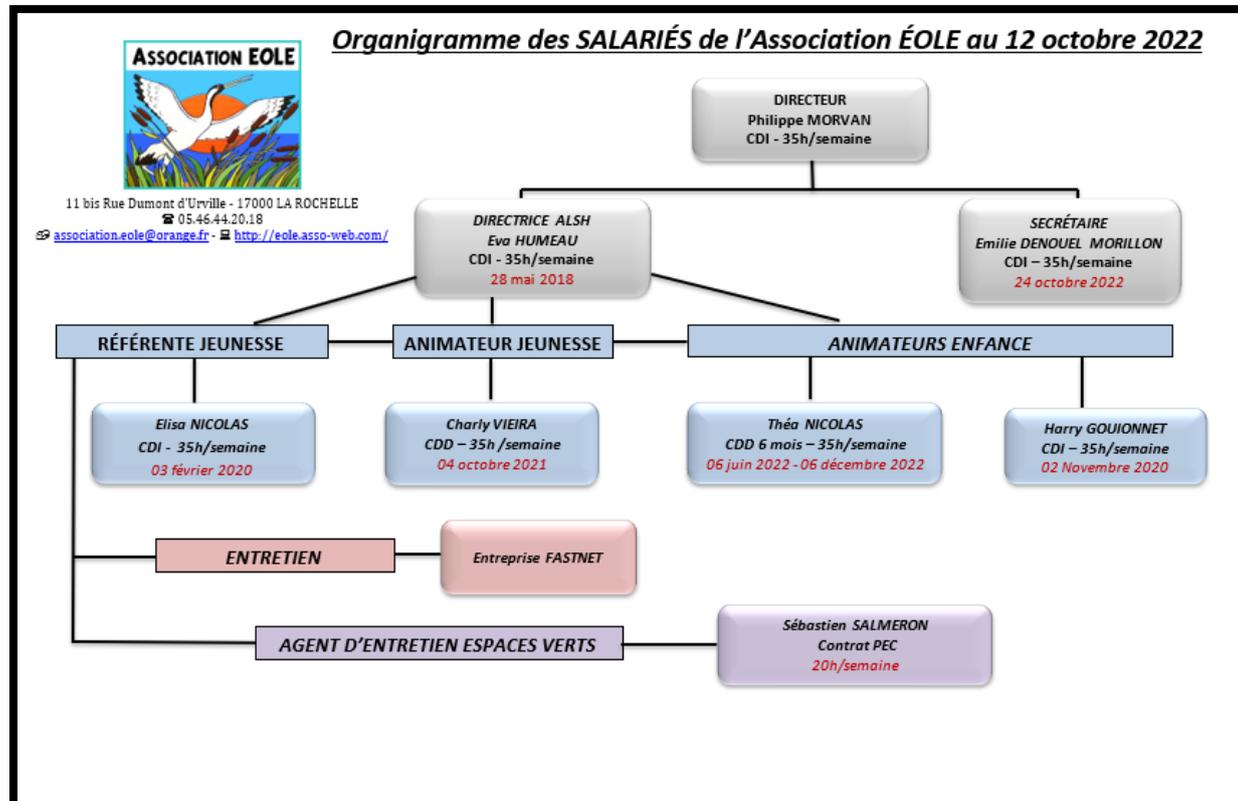
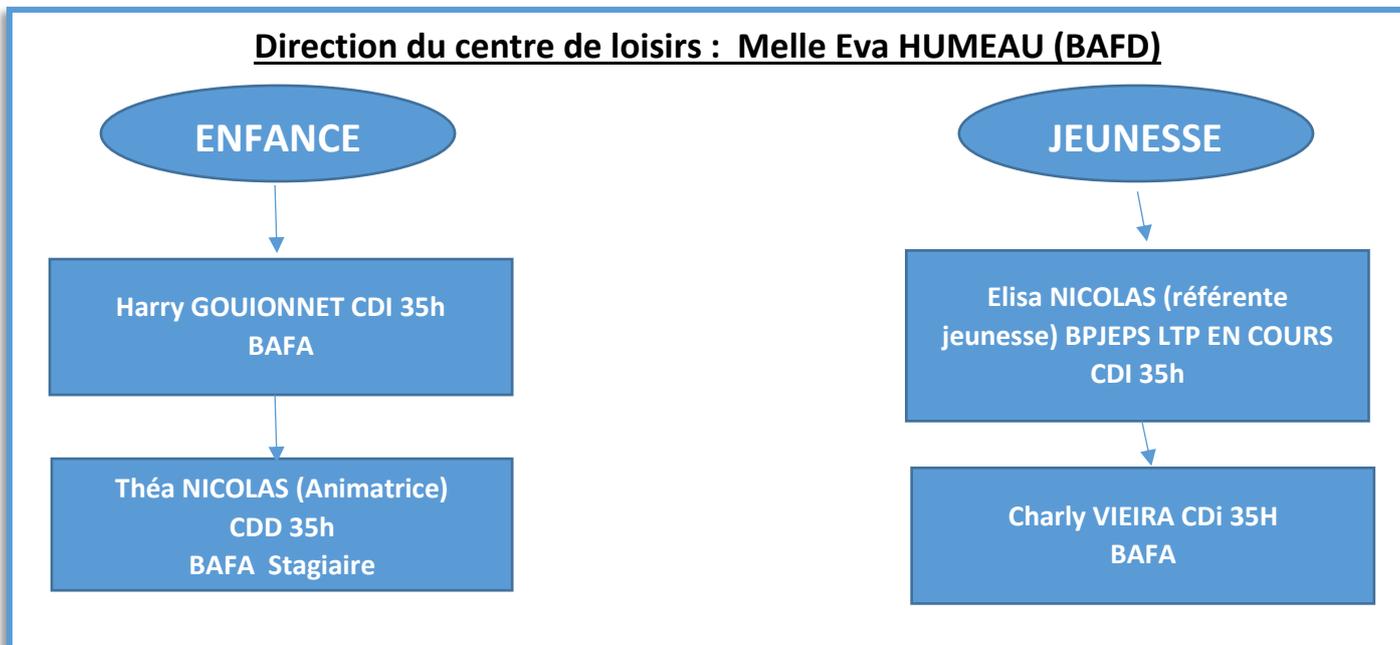
PRESENTATION DU PUBLIC ET DE L'EQUIPE ADULTE

« Collectif enfant »

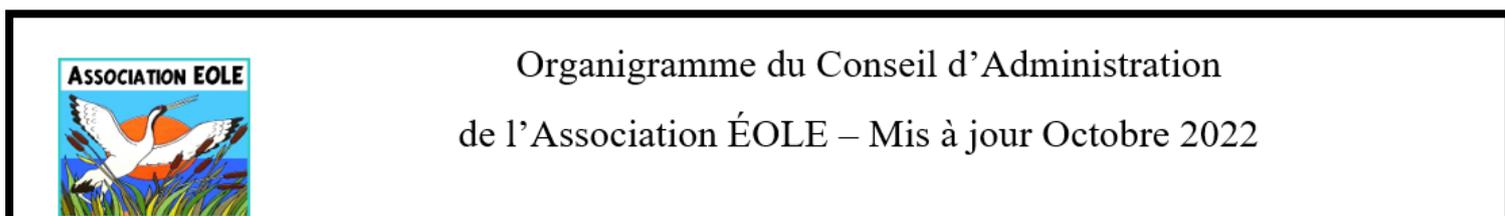
Notre centre de loisirs accueille des enfants âgés de 06 à 17 ans. La capacité d'accueil est de maximum 24 enfants de 06 à 10ans et 24 enfants de 11 à 17ans.

Conditions d'accès à l'espace jeunesse : Rentrée en 6^{ème} ou les vacances d'été avant l'entrée en 6ème.

« Collectif adulte »



Organigramme du conseil d'administration :



RÔLES ET RESPONSABILITE DE CHACUN

La Directrice

La directrice est responsable de l'équipe pédagogique et est en relation direct avec le directeur de l'association.

Elle garantit la mise en place du projet pédagogique en lien avec le projet social.

Elle mène les réunions, établit les horaires de l'équipe d'animation, assure la gestion administrative du centre, gère l'émargement journalier des enfants, fait la liaison avec l'équipe de cuisine, les familles et le service enfance.

Elle garantit aux enfants une sécurité physique, morale et affective dans un climat de confiance avec le respect de leur rythme.

Elle a également un rôle de formateur pour son équipe. Elle évalue les animateurs, mais elle est également un soutien et une source de conseils pour ces derniers afin de leur permettre d'évoluer.

Le Directeur Adjoint

Le directeur adjoint supplée la directrice dans ses tâches. Il la remplace lorsque qu'elle est absente.

NB : Un directeur sera automatiquement présent sur chaque horaire d'ouverture du centre de loisirs.

La Référente jeunesse

La référente jeunesse **travaille en collaboration avec l'organisateur et la directrice pédagogique du centre de loisirs** afin de préparer sa période dans les meilleures conditions. Avant la période, il rédige le projet pédagogique en relation avec son équipe, les jeunes et sur la base du projet éducatif de l'organisateur. Elle recrute dans son intégralité, son équipe. Elle sera amenée à organiser des réunions de préparation pour rencontrer son équipe en amont, ainsi que des réunions tout au long de l'année. Sur place le directeur aura aussi un rôle d'animateur en parallèle et formateur. En effet il sera au soutien de son équipe. Il est en relation régulière avec les parents, notamment pour le suivi sanitaire des mineurs accueillis par exemple. Il sera également en charge de la communication et développer les partenariats. À la fin de chaque séjour ou période de vacances, le directeur effectue un bilan avec son équipe notamment pour évaluer la réalisation des objectifs et voir si le budget était cohérent. Il rencontre ensuite l'organisateur afin de lui en faire part. L'objectif étant notamment d'améliorer le séjour d'une année sur l'autre.

LES ANIMATEURS

L'animateur participe au sein de l'équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet social de l'organisme. Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective sur l'ensemble du séjour. Pour cela il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur. Il doit construire une relation de qualité avec les jeunes qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnel... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe. Il encadre et anime la vie quotidienne, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des ados : jeux, animations, activités manuelles... L'animateur devra cependant rendre les jeunes acteurs de leur séjour. Pour cela les animateurs devront s'adapter aux demandes des jeunes tout en étant proposant sur certains moments. Les animateurs devront accompagner les jeunes tout en les laissant faire.

Le rôle de l'assistant sanitaire

Assistant sanitaire : Elisa NICOLAS

L'assistant sanitaire, en plus de ses fonctions d'animateurs, prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences. Il est également responsable du matériel

sanitaire qui lui est confié. Il constitue, renouvelle et contrôle régulièrement le contenu des trousse de secours. Il complète le cahier pour chaque blessure et informe la directrice.

Les temps de Réunion d'équipe

Une réunion hebdomadaire est organisée tous les mardis matin de 9h à 12h afin de permettre à l'équipe pédagogique de se retrouver. Le contenu variera en fonction des besoins (réajustement, évaluation, demande, temps de formation...). Ces réunions seront coconstruites avec l'équipe pédagogique. Ces réunions permettront également d'échanger avec l'équipe technique. Des temps de réunions supplémentaires seront proposés pour la préparation des mercredis ainsi que des vacances scolaires ou projet spécifique.

Les services civiques

Les services civiques sont suivis par leur tuteurs attribués au début de leurs missions. Ils seront accompagnés par des animateurs ou des directeurs. 2 missions sont proposées aux services civiques :

- Le Fair play
- La solidarité envers les habitants du quartier

Les services civiques apporteront des activités en lien avec leurs missions sur le centre de loisirs. Ils ne sont en aucun cas des animateurs et n'auront jamais la responsabilité d'enfant. Des réunions mensuelles leurs seront proposés afin de faire un point sur leur mission.

Agent d'entretien

Elle est responsable de la propreté des locaux. Elle intervient les matins (lundi, mercredi et vendredi) à partir de 6h dans toutes les pièces utilisées par les enfants. Elle ne doit laisser aucun produit d'entretien à portée de main. Attention, la femme de ménage n'est pas un synonyme de « bonne ».

Agent de maintenance

Notre agent de maintenance est un ouvrier compétent dans le domaine de l'habitation : le bricolage, la décoration et le travail de maintenance.

La secrétaire

La secrétaire est la première interlocutrice de notre association. Elle assure l'accueil physique ou téléphonique des visiteurs ou des parents. Sa mission est également administrative puisqu'elle est très souvent chargée de la rédaction du courrier, de la saisie de documents et du classement des dossiers.

La fonction de secrétaire nécessite une grande polyvalence. Rattachée au directeur général de la structure elle va :

- accueillir et orienter les visiteurs ;
- gérer les appels téléphoniques entre l'extérieur de son entreprise et sa hiérarchie, et inversement ;
- recevoir, rédiger et transmettre le courrier et les e-mails ;
- assurer le classement et l'archivage des dossiers qui lui sont confiés ;

- tenir à jour l'agenda de son service et de sa hiérarchie ;
- Prendre en charge les inscriptions pour le centre de loisirs ainsi que les paiements.
- S'occuper de la facturation

Quel accompagnement pour les stagiaires ?

La communication devra être l'élément essentiel entre le directeur et le stagiaire afin que ce dernier se sente en toute confiance pour se sentir capable d'agir auprès des jeunes. Le directeur devra établir des entretiens réguliers avec le stagiaire afin de faire des points de situation, de réajuster certains dysfonctionnements si besoin, mais aussi afin de le faire évoluer tout au long du séjour. Le directeur propose un outil d'évaluation au stagiaire dans le but que ce dernier puisse se positionner et prendre du recul sur ses attitudes, son rôle, ses actions face aux jeunes mais aussi afin de répondre à ses questions.

LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

La journée type de notre centre de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis

8h-10h : Ouverture du centre de loisirs/ Accueil libre pour les enfants (Mise à disposition de jeux, coloriage, proposition de jeux extérieurs...)

10h-12h : Activités (Multichoix)

12h-13h : Repas à la cantine facturé par la ville de la Rochelle

13h-14h30 : Temps calme

14h30-16h30 : Activités (Grand jeu)

16h30 : Goûter

16h30-17h : Activités proposés ou libres

17h-19h : Accueil libre + navettes

Attention, cette journée type est à titre indicatif mais peut être flexible en fonction de la volonté des enfants. Nous proposerons également des soirées à thème selon les demandes. Il y aura également des sorties ou activités inédites à la journée (ou sur plusieurs jours).

Les règles du bon fonctionnement de notre centre de loisirs

Les règles de vie non négociable

- Aucun animateur n'est autorisé à fumer devant les enfants.

- Il est interdit de manger son repas ou des gâteaux du bar en la présence des enfants.
- L'animateur ne doit pas faire preuve d'autorité physique, morale et affective envers les enfants.
- L'animateur doit adhérer au projet pédagogique.
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle !!
- Un règlement est mis en place pour les animateurs et a été signé par l'équipe y compris les stagiaires
- Aucun enfant ne doit être laissé sans surveillance !

Les activités

Le programme d'activités est préparé en amont en réunion avec l'équipe. Les activités sont préparées par les animateurs. Les animateurs feront en sorte que les activités répondent aux objectifs du projet social et pédagogique. Elles devront être variées afin que les enfants est le choix.

Les activités doivent être préparées en avance, pour donner l'envie aux enfants d'y participer (exemple d'activités manuelles,), elles doivent se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité et doivent être rangées avec les enfants. L'animateur doit savoir gérer son activité du début à la fin.

Les animateurs sont les moteurs de leur activité, ils sont actifs et participent pleinement à l'activité avec les enfants. Les animateurs animent, ils donnent vie à leur activité.

Sur la période estivale les mardis seront consacrés à la baignade à la piscine (parc aquatique de Chatelaillon) ou à la plage (à Sablanceau sur l'île de Ré) pour le groupe de 6-10 ans, pour les plus de 11 ans en fonctions du programme établi. Les enfants partiront à la journée avec un pique-nique fourni par les familles.

A l'arrivée les animateurs rappelleront les règles de sécurité. Les enfants devront être crémés avant d'aller dans l'eau ou de jouer, cette opération devra se renouveler plusieurs fois dans la journée. Hors de l'eau ils devront porter une casquette et un tee-shirt couvrant les épaules.

Temps libre

- Le temps libre est fait pour se défouler.
- Des jeux à disposition ne sont pas forcément calme.
- Les enfants font le choix de leurs activités.
- Le temps libre est souvent en relation avec les temps d'accueil mais peut être avant ou après une activité.

Là aussi les animateurs accompagnent les enfants dans leur choix d'activités. Ils sont à l'écoute, disponibles et jouent avec eux.

Le temps libre n'est pas non plus une liberté totale des enfants, il doit y avoir un cadre.

Temps calme

- Un temps animé ou pas, mais pendant lequel on fait des choses calmes.
- Pas d'activités sportives, qui bougent et sont bruyantes.
- Ce temps peut être un temps libre avec des activités choisies pour respecter le calme.
- Ce temps peut être un temps d'animation encadré.

- Sur le temps calme l'animateur n'a pas la même posture que pour un temps libre. Il doit tout mettre en place pour que le calme soit respecté (musique calme, lieu et matériel approprié).

Le temps calme n'est pas non plus le silence.

Ce temps n'est pas forcément un temps libre, il peut être un temps très encadré.

Les réseaux sociaux – Internet - Téléphone

Les téléphones portables ne sont pas acceptés lors des activités et le temps du repas. Nous ne sommes pas responsables des vols ou des casses. Le mieux est de laisser son téléphone portable chez soi.

Les ordinateurs du personnel ne sont pas accessibles aux enfants. Le code WIFI n'est plus donné aux enfants pour éviter que les photos et vidéos ne soit pas diffusées sur les réseaux sociaux.

Le temps du repas

Le temps du repas est un temps d'animation.

Les animateurs font part entière de ce moment et mangent avec les enfants à table ou en pique-nique, cela permet un réel temps d'échange calme avec les enfants.

Les goûters

Le goûter est compris dans le tarif de la journée. Il n'est donné qu'aux enfants de 6 à 10 ans. C'est un temps convivial (les animateurs mettront en place un dispositif propice à la convivialité : une ronde, des petits groupes) où les animateurs et les enfants peuvent discuter de leurs envies, de leurs journées, de ce qu'ils ont aimé ou non.

Le goûter du périscolaire est pris en charge par l'association et facturé aux familles. Afin de respecter au mieux notre objectif autour de l'écologie nous avons mis en place des goûters à base de pain et avec des produits sans emballage individuelle avec des aliments variés ! Nous prendrons également des produits de saison lorsque nous mangerons des fruits.

Le goûter est pris en extérieur lorsque le temps le permet, dans le centre ou sur le lieu de l'activité.

Le goûter est un temps d'animation et les animateurs partagent ce temps avec les enfants. Ils sont avec eux.

Les règles de vie collective

Les règles sont mises en place par les enfants et les animateurs au début de chaque période. L'enfant qui n'écoute pas les consignes aura un rappel des règles que l'on a fixé ensemble, devra relire le règlement qu'ils ont écrit et une éventuelle sanction sera prise.

Si un enfant met le reste du groupe et/ou lui-même en danger, n'écoute pas les consignes des animateurs, l'enfant sera convoqué dans le bureau de la directrice, les parents seront tenus au courant. Si cela persiste, les parents seront convoqués et un premier avertissement sera mis en place. Au bout de plusieurs avertissements il peut y avoir une exclusion de quelques jours en guise de punition.

POUR ALLER PLUS LOIN DANS LE FONCTIONNEMENT :

Les activités proposées en périscolaire :

- Les animateurs vont chercher les enfants sur les deux écoles du quartier (Bongraine et R. Bouchet), ensuite un goûter est proposé puis une aide aux devoirs. Les enfants peuvent ensuite aller jouer soit en intérieur, soit en extérieur ou alors participer aux activités proposées sur la période de 17h à 18h :
 - Le Lundi : Danse Afro
 - Le Jeudi : atelier couture
 - Le vendredi : Atelier vidéo
- Accueil jeunes de 16h à 19h avec possibilité d'une aide aux devoirs
- 1 cours de Hip-hop tous les mardis de 17h30 à 18h30 avec le collectif ULTIMATUM
- Le mercredi de 08h à 19h.

Les vacances scolaires :

Les journées à thème

Créer une ambiance particulière le temps d'une journée... Rassembler l'équipe et tous les enfants du groupe et partager un moment fort, tel est l'objectif de ces journées. Moment propice à se plonger dans un monde imaginaire, plaisir de jouer un rôle et inventer des personnages. Dès le début et jusqu'au départ, l'équipe permet aux enfants de développer leur imagination.

Les grands jeux

Les grands jeux rassemblent tous les enfants du groupe et leur permettent de jouer ensemble, de se confronter, de rivaliser, de se retrouver, et surtout de collaborer pour un objectif commun. Au travers d'un grand jeu l'ensemble des acteurs du centre se retrouve autour d'un objet commun qui rassemble plutôt qu'il ne divise.

La relation avec les parents

Durant toute l'année, la direction et les animateurs restent disponibles pour les familles. Toujours à l'écoute et accessible, les parents savent qu'ils peuvent communiquer avec nous sans aucun souci. Le planning d'activité est affiché sur un panneau ainsi que diverses informations. Les plannings d'activités sont également disponibles sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et notre site internet (<https://association-eole.fr>)



L'EVALUATION

Objectif 1

- Nombre d'enfants présent sur chaque temps de loisirs (périscolaire, mercredi et vacances)
- Des outils ont-ils été mis en place afin que les enfants puissent proposer des activités ?

- Des activités ont-elles été proposées par les enfants ?
- Les a-t-on intégrés dans le programme ?
- Combien de séjours ont été organisés ?
- Pour combien d'enfants ?
- Des veillées ont-elles été organisées ? Si oui combien ? Avec combien d'enfants ?
- Les parents ont-ils été intégrés dans ces soirées ?
- Des activités manuelles ont-elles été proposées tous les matins des vacances scolaires ? Le soir lors des accueils périscolaires ?
- Des activités ont-elles été proposées lors des soirées périscolaires tout au long de l'année ?

- Les règles de vie ont-elles été établies avec les enfants ? Combien ont participé ?
- Les activités proposées par les animateurs sont-elles en adéquation avec le rythme de vie des enfants selon leur tranche d'âge ?
- Des activités intergénérationnelles ont-elles été proposées ?
- Les familles ont-elles été impliquées lors de manifestations ? De projets avec les enfants ? Si oui combien et combien de fois ?

Objectif 2

- Combien de projets sur l'écologie ont été proposés ? Combien ont aboutis ?
- Le tri sélectif a-t-il été respecté ?
- Le jardin a-t-il été utilisé à des fins pédagogiques ?
- Nombre d'enfants par quartier
- Nombre d'enfants utilisant la navette
- Nombre de parents n'ayant pas de moyens de transports
- Nombre de participation aux activités locales ? Nombre d'enfants présents ?
- Nombre de rencontres inter structure
- Nombre de participations aux événements inter centre ? Combien d'enfants ?
- Nombre d'activités intergénérationnelles ?
- Par quel moyen les familles ont-elles eu accès aux informations du centre de loisirs ?
- Sur quelle manifestation les parents se sont le plus impliqués ?

Afin d'évaluer chaque objectif, l'équipe se retrouve chaque mardi de 14h à 16h pour une réunion. Différents outils seront mis en place auprès des enfants afin de pouvoir s'exprimer sur leurs envies et sur l'atteinte de chaque objectif. Pour ces vacances nous mettrons en place un mur des humeurs de pirates selon les activités !